

Service de base						
1	Limite de poids maximale			EMF	Départ du bureau de douane/départ du bureau d'échange de destination	Oui
1.1	Colis de surface (kg)	30		EMG	Arrivée au bureau de distribution	Oui
1.2	Colis-avion (kg)	30		EMJ	Arrivée au bureau d'échange de transit	Oui
2	Dimensions maximales admises			EMK	Départ du bureau d'échange de transit	Oui
2.1	Colis de surface			5.1.4	Dépêches transmis	
2.1.1	2m x 2m x 2m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Oui		PREDES V 2.0	Notification préalable des informations concernant les dépêches internationales (poste d'origine)	Oui
2.1.2	1.5m x 1.5m x 1.5m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non		RESDES V 1.1	Informations sur la réception des dépêches (réponse à un message PREDES) (poste de destination)	Oui
2.1.3	1.05m x 1.05m x 1.05m (ou 2m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non		5.1.5	Prêt à commencer à transmettre des données aux partenaires qui le veulent	Oui
2.2	Colis-avion			5.1.6	Autres données transmis	
2.2.1	2m x 2m x 2m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Oui		PRECON	Préavis d'expédition d'un envoi international (poste d'origine)	Oui
2.2.2	1.5m x 1.5m x 1.5m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non		RESCON	Réponse à un message PRECON (poste de destination)	Oui
2.2.3	1.05m x 1.05m x 1.05m (ou 2m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non		CARDIT	Documents de transport international pour le transporteur (poste d'origine)	Oui
				RESBIT	Réponse à un message CARDIT (poste de destination)	Oui
				6	Distribution à domicile	
				6.1	Première tentative de distribution effectuée à l'adresse physique du destinataire	Non
				6.2	En cas d'échec, un avis de passage est laissé au destinataire	
				6.3	Destinataire peut payer les taxes ou droits dus et prendre physiquement livraison de l'envoi	Non
				6.4	Il y a des restrictions gouvernementales ou légales vous limitent dans la prestation du service de livraison à domicile.	
				6.5	Nature de cette restriction gouvernementale ou légale.	
				7	Signature attestant l'acceptation du colis	
				7.1	Lors de la distribution ou de la remise d'un colis	
				7.1.1	la signature de la personne prenant livraison de l'envoi, est obtenue	Oui
				7.1.2	données d'une carte d'identité enregistrés	Oui
				7.1.3	autre forme d'accusés de réception	Non
				7.2	Colis ordinaires	
				7.2.1	La signature du destinataire ou d'un mandataire de celui-ci	Oui
				7.2.2	La signature d'un mandataire de fait	Non
				7.3	Colis avec valeur déclarée	
				7.3.1	La signature du destinataire ou d'un mandataire de celui-ci	Oui
				7.3.2	La signature d'un mandataire de fait	Non
					Service des colis avec valeur déclarée	
Services supplémentaires						
3	Acceptation de colis encombrants	Oui				
4	Dimensions maximales admises					
4.1	Colis de surface					
	Mètres pour l'une quelconque des dimensions	2				
	Mètres pour la somme de la longueur et du plus grand pourtour	3				
4.2	Colis-avion					
	Mètres pour l'une quelconque des dimensions	2				
	Mètres pour la somme de la longueur et du plus grand pourtour	3				
Eléments du service des colis						
5	Echange d'informations par voie électronique					
5.1.1	Utilisation d'un système de suivi et de localisation	Oui				
5.1.2	Données obligatoires transmis					
EMC	Départ du bureau d'échange expéditeur	Oui				
EMD	Arrivée au bureau d'échange de destination	Oui				
EMH	Tentative de distribution/vaine tentative de distribution	Oui				
EMI	Remise finale	Oui				
5.1.3	Données facultatives transmis					
EMA	Dépôt/collecte	Oui				
EMB	Arrivée au bureau d'échange expéditeur	Oui				
EME	Rétention en douane	Oui				

8	Acceptation de colis de surface avec valeur déclarée	Oui							Colis avec avis de réception
8.1	Montant maximal de la déclaration de valeur pour les colis de surface (DTS)	667							13 Acceptation des avis de réception pour
									13.1 Colis ordinaire Oui
									13.2 Colis avec valeur déclarée Oui
9	Acceptation de colis-avion avec valeur déclarée	Oui							Colis francs de taxes et de droits
9.1	Montant maximal de la déclaration de valeur pour les colis-avion (DTS)	667							14 Acceptation des colis Oui
9.2	Montant maximal de la déclaration de valeur limitant la non-application des dispositions du Règlement	0							Colis fragiles
10	Mentions utilisées pour la désignation des colis avec valeur déclarée								15 Acceptation de colis fragile Oui
10.1	Etiquette rose CP 74	Non							Service de groupage « Consignments »
10.2	Etiquette CP 73 et étiquette rose portant la mention « Valeur déclarée »	Oui							16 Assurance de groupage « Consignment » sur la base d'accords bilatéraux Non
Service des colis contre remboursement									Service de logistique intégrée
11.1	Acceptation des colis contre remboursement								17 Assurance d'un service de logistique intégrée sur la base d'accords bilatéraux Oui
11.1.1	A l'expédition	Non							Adresses concernant les accords bilatéraux
11.1.2	A la réception	Oui							18 Coordonnées de la personne chargée des questions concernant les accords bilatéraux
11.2	Montant du coût du service facturé à l'expéditeur en DTS en plus des taxes d'affranchissement								Nom: M. NOUFOU OUIBGA
11.2.1	pour les colis ordinaires	DTS							Titre ou Fonction: DIRECTEUR DU COURRIER
11.2.2	pour les colis à valeur déclarée	DTS							Adresse: 01 BP 6000 OUAGADOUGOU
11.3	Coût supplémentaire aux destinataires pour la distribution de colis contre remboursement	Non							Tél: 1: (+00226)70261661 2: (+)
11.3.1	Fixe	DTS							Fax: (+)
11.3.2	Tranche de valeur ou valeur du colis (explication du calcul des frais de service):								E-mail noufououibga@yahoo.fr
11.4	Mode de paiement accepté à destination pour le coût du service facturé aux destinataires								Matières radioactives et matières infectieuses admissibles
	Espèces : Non Carte de crédit : Non Chèque : Non Par téléphone mobile : Non Autres :								19 Matières radioactives admissibles pour
11.5	Mode de paiement accepté à destination pour la valeur du colis contre remboursement								19.1 Colis-avion Arrivants Non Partants Non
	Espèces : Non Mandat de poste : Non Carte de crédit : Non Chèque : Non Par téléphone mobile : Non Autres :								19.2 Colis avec valeur déclarée Arrivants Non Partants Non
11.6	Montant maximal accepté pour un colis contre remboursement entrant	DTS							20 Envois contenant des matières infectieuses admissibles pour
Service de distribution express									20.1 Colis-avion Arrivants Non Outbound parcels Non
12	Service facultatif de distribution express fournis	Non							20.2 Colis avec valeur déclarée Arrivants Non

		Partants	Non		
				Monnaie locale	500FCFA
				DTS	
				27.2	Quand la taxe n'est pas par colis, mode de calcul utilisé
Taxes supplémentaires – Douane				Dispositions spéciales – Traitement des envois acceptés à tort	
21	Colis non passibles de droits de douane			28	Renvoi des colis aux expéditeurs Oui
21.1	Seuil au-dessous duquel les colis sont exempts de droits de douane et autres taxes	Non			
		Commentaires:			
22	Colis passibles de droits de douane			Zones de distribution	
22.1	Perception d'une taxe de dédouanement sur les colis soumis à un dédouanement ou à une inspection douanière à l'importation	Oui		29	Facteurs distribuent les colis
22.2	Montant du droit considéré			29.1	à tous les destinataires Non
		Monnaie locale	375 FCA	29.2	uniquement dans certaines zones Oui
		USD		Commentaires:	
		Commentaires:		Collection	
23	Perception d'une taxe de dédouanement pour tous les envois déclarés en douane	Non		30	Retrait des colis aux bureaux de poste concernés
		Commentaires:		30.1	toutes les adresses Oui
24	Frais administratifs sur les colis soumis à un dédouanement ou à une inspection douanière	Oui		30.2	dans des zones spécifiques uniquement Non
24.1	Le montant des frais perçus			Commentaires:	
		Monnaie locale	375 FCA	Procédures de distribution applicables aux colis passibles de droits de douane et de taxes	
		USD		31	Procédure pour la distribution des colis passibles de droits de douane
		Commentaires:		31.1	Prise en charge du colis au bureau de douane Oui
				31.2	Livraison du colis à l'adresse du destinataire et perception des droits de douane et des taxes au moment de la livraison Non
				31.3	Livraison du colis à l'adresse du destinataire après paiement des droits de douane et des taxes Non
				31.4	Remise du colis au guichet du bureau de poste contre paiement immédiat des droits de douane et des taxes Oui
				31.5	Autre
Taxes spéciales – Magasinage				Period of retention	
25	Taxe de magasinage sur les colis conservés au-delà des délais prescrits ou en cas de renvoi à l'expéditeur ou de réexpédition	Oui		32	Délai de garde applicable aux colis
25.1	Montant de la taxe par jour et par colis			32.1	Délai normal 15 Day(s)
		Monnaie locale		32.2	Délai exceptionnel 30 Day(s)
		DTS		33	Délai de garde des colis postaux dont l'arrivée ne peut être notifiée au destinataire ou adressés poste restante
25.2	Quand la taxe n'est pas journalière, la période considérée est	1semaine		33.1	Délai normal 30 Day(s)
Taxes de livraison spéciales				33.2	Délai exceptionnel 60 Day(s)
26	Taxe au moment la livraison des colis	Non			
Taxes spéciales – Poste restante					
27	Service de poste restante assuré	Oui			
27.1	Montant de la taxe par colis				

<p>Colis retenus d'office</p> <p>34 Une liste des adresses électroniques des personnes de contact pour les formules de comptables et les bulletins de vérification est temporairement tenue à jour et publiée en dehors des recueils. Veuillez vous référer à la circulaire n° 75/2020 du Bureau international de l'UPU. La personne de contact au Bureau international de l'UPU pour la mise à jour de cette liste est : jean-marc.coeffic@upu.int.</p> <p>Nom du bureau: DIRECTION DU COURRIER Nom: M. OUIBGA NOUFOU Fonction: DIRECTEUR Adresse: 01 BP 6000 OUAGADOUGOU Tél: 1: (+226)70261661 2: (+) Fax: (+) E-Mail: noufououibga@yahoo.fr</p>		<p>37.2 Langues dans lesquelles les déclarations en douane CN 23 peuvent être établies Français</p>																								
<p>Demandes de retrait de colis, de modification ou de correction d'adresse</p> <p>35 Acceptation de demandes de retrait de colis, de modification ou de correction d'adresse Oui</p> <p>35.1 Bureau central (dans le pays de destination) auquel les demandes doivent être adressées</p> <p>Nom du bureau: CENTRE DES COLIS POSTAUX Nom: M. NONGUIERMA RAPHAEL Fonction: CHEF DE CENTRE DES COLIS POSTAUX Adresse: 01 BP 6000 OUAGADOUGOU Tél: 1: (+226)50333057 2: (+226)70730823 Fax: (+) E-Mail: nraphael5@yahoo.fr</p>		<p>Dispositions spéciales – Mode de transmission des documents d'accompagnement</p> <p>38 Documents fixés aux colis correspondants Oui</p> <p>38.1 Les documents annexés à la feuille de route Non</p> <p>Service à la clientèle</p> <p>39 Système de suivi en ligne fournis Oui</p> <p>39.1 Adresse du site Web pour obtenir des informations concernant les colis http://globaltracktrace.ptc.post/gtt.web/</p> <p>39.2 langues dans lesquelles les données de suivi peuvent être obtenues Français Anglais</p> <p>Service aux opérateurs désignés</p> <p>40. Système de réclamations par Internet pour les colis Non</p> <p>40.1 Coordonnées du bureau chargé du traitement des réclamations concernant les colis postaux</p> <p>Nom du bureau: DIRECTION DU COURRIER Nom: M. OUIBGA NOUFOU Fonction: DIRECTEUR Adresse: SONAPOST 01 BP 6000 OUAGADOUGOU Tél: 1: (+226)70261661 2: (+) Fax: (+) E-Mail: noufououibga@yahoo.fr</p> <p>Heures d'ouverture du service des réclamations ainsi que les jours de fermeture hebdomadaire de ce service</p> <p>Heures d'ouverture (Local)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Jour</th> <th>Heures d'ouverture 1</th> <th>Heures d'ouverture 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lundi</td> <td>07:00-12:30</td> <td>15:00-17:30</td> </tr> <tr> <td>Mardi</td> <td>07:00-12:30</td> <td>15:00-17:30</td> </tr> <tr> <td>Mercredi</td> <td>07:00-12:30</td> <td>15:00-17:30</td> </tr> <tr> <td>Jeudi</td> <td>07:00-12:30</td> <td>15:00-17:30</td> </tr> <tr> <td>Vendredi</td> <td>07:00-12:30</td> <td>15:00-17:30</td> </tr> <tr> <td>Samedi</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Dimanche</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table> <p>Langues Français</p>	Jour	Heures d'ouverture 1	Heures d'ouverture 2	Lundi	07:00-12:30	15:00-17:30	Mardi	07:00-12:30	15:00-17:30	Mercredi	07:00-12:30	15:00-17:30	Jeudi	07:00-12:30	15:00-17:30	Vendredi	07:00-12:30	15:00-17:30	Samedi	-	-	Dimanche	-	-
Jour	Heures d'ouverture 1	Heures d'ouverture 2																								
Lundi	07:00-12:30	15:00-17:30																								
Mardi	07:00-12:30	15:00-17:30																								
Mercredi	07:00-12:30	15:00-17:30																								
Jeudi	07:00-12:30	15:00-17:30																								
Vendredi	07:00-12:30	15:00-17:30																								
Samedi	-	-																								
Dimanche	-	-																								
<p>Dispositions spéciales – Force majeure</p> <p>36 Acceptation des dispositions en matière de responsabilité en cas de force majeure Non</p> <p>36.1 Acceptation des dispositions en matière de responsabilité pour les colis avec valeur déclarée à bord de navires et d'aéronefs Oui</p> <p>36.2 Acceptation des réserves du destinataire ou de l'expéditeur au moment de la livraison Oui</p> <p>Special provisions - Customs declarations</p> <p>37 Nombre de déclarations en douane CN 23 requis pour les colis arrivants 1</p> <p>37.1 Nombre de déclarations en douane CN 23 requis pour les colis en transit 1</p>																										

Jours fériés nationaux**41.1 Jours fériés nationaux**

Jours fériés nationaux en 2020

Mois	Date(s)	Jours fériés nationaux – Description
Janvier	1	jour de l'an
Janvier	3	soulèvement populaire
Mars	8	journée de la femme
Avril	21	lundi de pâques
Mai	1	fête du travail
Mai	24	ramadan
Mai	30	ascension
Juillet	31	tabaski
Août	5	accession à l'indépendance
Août	15	assomption
Octobre	30	mouloud
Octobre	31	insurrection populaire
Novembre	1	toussaint
Décembre	11	proclamation de la république
Décembre	25	noël

Jours fériés régionaux/locaux**41.2 Jours fériés régionaux/locaux**

Jours fériés régionaux/locaux en

Mois	Date(s)	Jours fériés régionaux/locaux – Localités et description
------	---------	--

Annulation des droits**42 Annulation des droits quand ils concernent**

42.1	Renvoi du colis à l'expéditeur	Non
42.2	Réexpédition du colis vers une tierce partie	Non
42.3	Abandon du colis par l'expéditeur	Oui
42.4	Perte ou destruction du colis	Oui
42.5	Spoliation ou avarie du colis	Oui

Réexpédition à l'intérieur du pays de destination

43.1	Réexpédition effectuée en l'absence de demande de la part de l'expéditeur ou du destinataire	Non
43.2	Perception de frais en cas de réexpédition	Oui
43.3	Montant des frais de réexpédition (DTS)	0,67

Commentaires:

Dispositions diverses – Exploitation du service des colis

44.1	Service des colis exploité par votre opérateur postal désigné	Oui
44.2	Service des colis exploité par une ou plusieurs entreprises de transport	Non
44.3	Prestation du service des colis sur l'ensemble du territoire national	Oui

Codes postaux	Localités

Bureau(x) d'échange chargé(s) du traitement des colis**45 Coordonnées des bureaux d'échange chargés du traitement des colis postaux**

Nom du bureau: OUAGADOUDOU COLIS POSTAUX
 Code CTCI: BFOUAC
 Nom: M. NONGUIERMA RAPHAEL
 Fonction: CHEF DE CENTRE DES COLIS POSTAUX
 Adresse: SONAPOST
 01 BP 6000 OUAGADOUGOU
 Tél: 1: (+226)50333057
 2: (+)
 Fax: (+)
 E-Mail: nrphael5@yahoo.fr

Heures d'ouverture du service et le ou les jours d'ouverture du bureau d'échange pendant la semaine

Heures d'ouverture (Local)

Jour	Heures d'ouverture 1	Heures d'ouverture 2
Lundi	07:00-12:30	13:00-15:30
Mardi	07:00-12:30	13:00-15:30
Mercredi	07:00-12:30	13:00-15:30
Jeudi	07:00-12:30	13:00-15:30
Vendredi	07:00-12:30	13:30-16:00
Samedi	-	-
Dimanche	-	-

Observations/commentaires:

Normes de distribution**46-47 Voir les annexes.****Code à barres****48 Modèle de code à barres apposé sur la totalité des colis postaux internationaux sortants.**



CA000058725BF

Normes de distribution - Colis-avion

Nom du BE OUAGADOUGOU COLIS POSTAUX
 Code CTCL BFOUAC
 Téléphone (+226)50333057
 Télécopie (+)
 Horaires de fonctionnement Lundi - vendredi: 07:00 - 12:30 et 15:00 - 17:30; fermé les samedis et dimanches
 De l'aéroport de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone					
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
Lun	00:00 - 09:30	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---
Lun	09:31 - 23:59	Mar	Mer	Jeu	Ven	---	---
Mar	00:00 - 09:30	Mar	Mer	Jeu	Ven	---	---
Mar	09:31 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Lun	---	---
Mer	00:00 - 09:30	Mer	Jeu	Ven	Lun	---	---
Mer	09:31 - 23:59	Jeu	Ven	Lun	Mar	---	---
Jeu	00:00 - 09:30	Jeu	Ven	Lun	Mar	---	---
Jeu	09:31 - 23:59	Ven	Lun	Mar	Mer	---	---
Ven	00:00 - 09:30	Ven	Lun	Mar	Mer	---	---
Ven	09:31 - 23:59	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---
Sam	00:00 - 23:59	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---
Dim	00:00 - 23:59	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
	Ouagadougou

Zone 2:

Codes postaux	Villes
	Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Fada N'Gourma, Tenkodogo, Banfora, Kaya, Dédougou, Koupéla, Dori, Gaoua, Manga, Ziniaré

Zone 3:

Codes postaux	Villes
	Boulsa, Zorgho, Yako, Gourcy, Po, Boromo, Houndé, Diébougou, Kongoussi, Tougan, Nouna, Léo,

Zone 4:

Codes postaux	Villes
	Batié, Bogandé, Béguédo, Djibo, Dano, Diapaga, Garango, Niangoloko, Kombissiri, korsimoro, Cinkansé, Bittou, Boussé

Zone 5:

Codes postaux	Villes

Zone 6:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

09:30

Temps de dédouanement:

Envois passibles de droits de douane:

30 minutes

Envois non passibles de droits de douane:

10 minutes

Observations:

Normes de distribution - Colis de surface

Nom du BE OUAGADOUGOU COLIS POSTAUX
 Code CTCl BFOUAC
 Téléphone (+226)50333057
 Télécopie (+)
 Horaires de fonctionnement Lundi - vendredi: 07:00 - 12:30 et 15:00 - 17:30; fermé les samedis et dimanches
 De l'aéroport/port/BE de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone					
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
Lun	00:00 - 09:30	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---
Lun	09:31 - 23:59	Mar	Mer	Jeu	Ven	---	---
Mar	00:00 - 09:30	Mar	Mer	Jeu	Ven	---	---
Mar	09:31 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Lun	---	---
Mer	00:00 - 09:30	Mer	Jeu	Ven	Lun	---	---
Mer	09:31 - 23:59	Jeu	Ven	Lun	Mar	---	---
Jeu	00:00 - 09:30	Jeu	Ven	Lun	Mar	---	---
Jeu	09:31 - 23:59	Ven	Lun	Mar	Mer	---	---
Ven	00:00 - 09:30	Ven	Lun	Mar	Mer	---	---
Ven	09:31 - 23:59	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---
Sam	00:00 - 23:59	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---
Dim	00:00 - 23:59	Lun	Mar	Mer	Jeu	---	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
	Ouagadougou

Zone 2:

Codes postaux	Villes
	Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Fada N'Gourma, Tenkodogo, Banfora, Kaya, Dédougou, Koupéla, Dori, Gaoua, Manga, Ziniaré

Zone 3:

Codes postaux	Villes
	Boulsa, Zorgho, Yako, Gourcy, Po, Boromo, Houndé, Diébougou, Kongoussi, Tougan, Nouna, Léo,

Zone 4:

Codes postaux	Villes
	Batié, Bogandé, Béguédo, Djibo, Dano, Diapaga, Garango, Niangoloko, Kombissiri, korsimoro, Cinkansé, Bittou, Boussé

Zone 5:

Codes postaux	Villes

Zone 6:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

09:30

Temps de dédouanement:

Envois passibles de droits de douane:

30 minutes

Envois non passibles de droits de douane:

10 minutes

Observations:

Dernière date de validation: GdS V1 01/01/2019